

Objectif

Vous pouvez demander que votre demande RAFEO soit traitée sans avoir à présenter de renseignements sur vos deux parents ou sur l'un d'eux, ni de consentement de leur part, pour une des raisons suivantes :

- Je n'ai plus de liens avec mon (mes) parent(s) ou ils m'ont renié en raison de circonstances particulières (p. ex., qu'un désaccord grave dans la famille a mené à une rupture majeure grave ou permanente de la relation parent-enfant); **ou**
- Votre/vos parent(s) ne sont pas en mesure de signer la documentation du RAFEO requise en raison d'une situation particulière, comme une agitation politique ou une guerre civile dans le pays où ils vivent, le fait qu'ils vivent dans un camp de réfugiés ou le fait que le lieu où ils se trouvent est inconnu en raison du climat politique dans leur pays.

Documents requis

Si vous êtes séparé de vos deux parents ou de l'un d'eux, ou avez été désavoué par eux ou par l'un d'eux en raison de circonstances atténuantes, vous trouverez à la **Section B** les documents requis que vous devez fournir.

Et/ou, si votre parent n'est pas en mesure de signer les documents requis pour le RAFEO en raison de circonstances atténuantes, vous trouverez à la **Section C** les documents requis que vous devez fournir.

Remise du formulaire de demande

Vous pouvez télécharger votre formulaire rempli et les documents requis en ligne. Connectez-vous à votre compte RAFEO à l'adresse ontario.ca/rafeo et allez à votre demande pour utiliser le bouton " Imprimer ou télécharger les documents ". Vous pouvez également soumettre une copie papier en procédant comme suit :

Si vous fréquentez une école de l'Ontario :

Envoyez le formulaire dûment rempli et tous les documents à l'appui au bureau d'aide financière de votre école.

Si vous fréquentez une école à l'extérieur de l'Ontario :

Envoyez le formulaire dûment rempli et tous les documents requis à : Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, Ministère des Collèges et Universités, C. P. 4500, 189 Red River Road 4th Floor, Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9.

Date limite

Si vous avez soumis une demande RAFEO pour études à temps plein, votre bureau d'aide financière ou le Ministère doit recevoir le formulaire et tous les documents requis au plus tard 40 jours avant la fin de votre période d'études 2024-2025.

Si vous avez soumis une demande RAFEO pour programmes menant à une microcertification, le formulaire dûment rempli doit être reçu au plus tard cinq jours après la fin de votre période d'études 2024-2025.

Obtenir de l'aide

Si vous fréquentez une école de l'Ontario :

Communiquez avec le bureau d'aide financière de votre école.

Si vous fréquentez une école à l'extérieur de l'Ontario :

Communiquez avec le Ministère : Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, Ministère des Collèges et Universités, C. P. 4 500, 189 Red River Road, 4th Floor, Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9.

Services téléphoniques de renseignements généraux : du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30 (HE)

- Téléphone : 1 807 343-7260
- Numéro sans frais en Amérique du Nord : 1 877 OSAP-411 (1 877 672-7411)
- ATS : 1 800 465-3958

Section A: Renseignements sur l'étudiante ou l'étudiant**Renseignements personnels sur l'étudiante ou l'étudiant**

Numéro d'assurance sociale :

Numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario (NISO), le cas échéant :

Nom de famille :

Prénom :

Adresse postale de l'étudiante ou de l'étudiant

Numéro et rue, route rurale ou case postale :

Appartement :

Numéro et rue, route rurale ou case postale :

Code postal :

Ville, village ou bureau de poste :

Province ou État :

Pays :

Indicatif régional et numéro de téléphone :

Veillez cocher la situation applicable à votre cas :

- Je suis séparé(e) avec mon (mes) parent(s) ou ils m'ont renié en raison de circonstances particulières (continuer à la Section B)
- Mon parent ou mes parent(s) ne sont pas en mesure de signer la documentation requis par le RAFEO en raison de circonstances atténuantes. (continuer à la Section C)

Remarque : si aucune de ces situations ne s'applique à vous, si vous ne souhaitez plus bénéficier de circonstances parentales atténuantes ou si vous n'êtes pas en mesure de fournir les documents requis à la section B ou à la section C, soumettez le formulaire "Mise à jour de la demande de RAFEO : informations parentales" dûment rempli afin de réinscrire votre/vos parent(s) dans votre demande de RAFEO. Veuillez contacter votre bureau d'aide financière pour obtenir de l'aide.

Section B : Documents requis en cas de séparation ou de reniement d'un parent(s) attribuable à des circonstances atténuantes :

Vous devez fournir la documentation à l'appui de la demande de révision de votre demande. Si vous avez des questions sur les documents requis, adressez-vous à votre bureau d'aide financière. Votre demande ne sera pas prise en compte si elle est incomplète (p. ex., si vous ne fournissez pas tous les documents requis).

Remarque : Le ministère considère cette situation dépasse les désaccords normaux entre les parents et les enfants. Pour que cette révision soit approuvée, la situation doit impliquer un désaccord grave dans la famille qui a mené à une rupture sévère ou permanente de la relation parent-enfant.

Tous les documents suivants sont requis :

1. Fournir la documentation d'au moins une tierce partie professionnelle qui a été directement impliquée la relation parent-enfant (p. ex., travailleur social, médecin, psychologue, psychiatre, conseiller, des centres d'accueil pour enfants). Cette documentation doit inclure **tous** les renseignements suivants :

- Indiquez-la ou les raisons pour lesquelles vous êtes éloigné(e) de l'un de vos parents ou de vos deux parents ou avez été renié(e) par l'un d'eux ;
- Fournir les dates et échéanciers pertinents relativement à cette situation ainsi que des documents justificatifs supplémentaires, le cas échéant (p. ex., rapports de justice, rapports de police, documents médicaux) ; **et**
- Contenir la signature et les coordonnées du tiers, y compris son numéro de téléphone, son adresse et adresse courriel.

Remarque : Si un tiers professionnel n'est pas intervenu, la documentation d'au moins deux autres tiers appropriés qui connaissent la situation peut être présentée pour examen (p. ex., voisins, frères et sœurs âgés de seize ans ou plus, grands-parents). Cette documentation doit comprendre **tous** les renseignements suivants :

- Indiquez-la ou les raisons pour lesquelles vous êtes éloigné(e) de l'un de vos parents ou de vos deux parents ou avez été renié(e) par l'un d'eux ;
- Fournir les dates et échéanciers pertinents relativement à cette situation ainsi que des documents justificatifs supplémentaires, le cas échéant (p. ex., rapports de justice, rapports de police, documents médicaux) ; **et**
- Contenir une signature manuscrite (c. à-d. une signature électronique ou numérique ne sera pas acceptée) et les coordonnées de chaque tierce partie non professionnelle, y compris son numéro de téléphone, son adresse et son adresse courriel. [Remarque : Les copies numériques ou numérisées d'un document rempli sont acceptées.]

2. Fournir une lettre de votre part, incluant **tous** les renseignements suivants :

- Une explication générale de la situation et des événements ou actions qui ont mené à la rupture avec le ou les parents, y compris la date de la dernière rupture grave et la date de votre départ ;
- Une indication sur la nature de la rupture (grave ou permanente) ;
- Une description des communications, le cas échéant, avec votre/vos parents depuis la rupture ;
- La façon dont vous avez subvenu à vos besoins depuis votre départ de la maison ; et
- L'indication d'une possibilité de réconciliation avec le ou les parents.

3. Fournir une preuve que vous ne vivez pas avec votre/vos parent(s) (p. ex., une copie de votre bail ou contrat de location si vous en avez un sinon une lettre confirmant votre résidence de la personne qui possède ou loue la maison où vous vivez).

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Section C : Documents requis si votre/vos parent(s) n'est pas en mesure de signer la documentation du RAFEO requise en raison de circonstances atténuantes :

Vous devez fournir la documentation à l'appui de la demande de révision de votre demande. Si vous avez des questions sur les documents requis, adressez-vous à votre bureau d'aide financière. Votre demande ne sera pas prise en compte si elle est incomplète. (p. ex., vous ne fournissez pas tous les documents requis).

Tous les documents suivants sont requis :

1. Fournir une lettre expliquant pourquoi les signatures parentales ne peuvent raisonnablement pas être fournies. Indiquer votre nom, la date et des renseignements détaillés sur les circonstances atténuantes qui justifient la raison pour laquelle votre/vos parent(s) n'est pas en mesure de signer la documentation requise. Ces raisons peuvent comprendre notamment les suivantes :

- L'agitation politique, la guerre civile ou les conditions de vie dans un camp de réfugiés dans le pays où ils vivent empêchent votre/vos parent(s) de fournir leur(s) signature(s).
- Vous ne connaissez pas le lieu où votre/vos parent(s) se trouvent en raison du climat politique dans leur pays.
- Dans le pays où votre parent ou/ vos parent(s) vivent, le courrier ne peut pas être livré ou l'accès à la technologie est limité.

Remarque : Si vous avez essayé d'obtenir les signatures parentales, la lettre doit aussi contenir les renseignements concernant les tentatives de communication à cet égard.

2. Fournir au moins un des documents justificatifs suivants qui prouve pourquoi les signatures parentales ne peuvent raisonnablement pas être fournies :

- Une lettre justifiant votre demande provenant d'un organisme tiers de règlement ou d'immigration qui travaille avec vous ou votre famille (p. ex., Entraide universitaire mondiale du Canada) sur le papier à en-tête de l'organisme. La lettre doit être signée et datée par un haut représentant de l'organisme et contenir son nom, ses coordonnées et son poste au sein de l'organisme.
- Un document « Motifs et décision » de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié qui confirme que vous êtes arrivé au Canada sans vos parents en raison des circonstances atténuantes dans votre pays d'origine.
- Tout autre document pertinent relatif aux réfugiés ou à l'immigration qui appuie votre statut indépendant et les circonstances atténuantes survenues dans le pays où vivent votre/vos parent(s).

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Section D : Déclaration de l'étudiante ou de l'étudiant

- J'ai fourni des renseignements complets et exacts dans le présent formulaire.
- Je comprends que je suis responsable de fournir toutes les pièces justificatives requises, comme indiqué dans le présent formulaire ou selon les instructions de mon bureau d'aide financière ou du ministère.
- Je sais que toute bourse ou subvention que je reçois peut être convertie en prêt si je ne respecte pas les conditions de la Subvention ontarienne d'études imposées par le *règlement de la Subvention ontarienne d'études et du Régime de prêts aux étudiants de l'Ontario* en vertu de la *Loi sur les Collèges et Universités* et les conditions de la Bourse d'études canadienne imposées par le *Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants* en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*.
- Je sais que je suis lié(e) par les déclarations que j'ai signées dans ma demande RAFEO pour étudiants à temps plein 2024-2025 ou Demande RAFEO pour programmes menant à une microcertification 2024-2025.

Remarque : Si vous remplissez le présent formulaire en version électronique, utilisez la fonction « Fill & Sign » (remplissage et signature) ou « Identification numérique » dans Adobe Reader ou votre programme PDF pour y apposer votre signature.

Signature de l'étudiante ou de l'étudiant :

--

Date :

Jour Mois Année

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Vos renseignements personnels seront utilisés aux fins de l'administration et du financement du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO), conformément à l'avis de collecte et d'utilisation des renseignements personnels et aux déclarations de consentement que vous avez signées figurant sur votre demande. Le ministère des Collèges et Universités administre et finance le RAFEO en vertu du pouvoir juridique énoncé dans votre demande. Pour toute question concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation de vos renseignements personnels, communiquez avec le directeur, Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, ministère des Collèges et Universités, C.P. 4500, 189 Red River Road, 4th Floor, Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9 (téléphone : 807 343-7260).